

## **Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel : principes directeurs élaborés**

WHITEHORSE — Le premier ministre, M. Darrell Pasloski, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Yukon a élaboré huit principes directeurs qui serviront de guide à l'égard des modifications à apporter au Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel afin de mener celui-ci à bonne fin.

« Le gouvernement du Yukon continue de privilégier une approche favorisant un juste équilibre en ce qui concerne l'accès aux lieux offerts à l'industrie et celui offert aux autres utilisateurs, et la protection des habitats essentiels dans la région du bassin hydrographique de la rivière Peel », a déclaré M. Pasloski. « Les principes directeurs serviront de guide pour parachever, dans un délai raisonnable, les dernières étapes de cet important processus de planification d'aménagement des terres. »

De concert avec les autres parties engagées dans le processus, le gouvernement du Yukon se laissera guider par les principes directeurs pour effectuer des modifications stratégiques à l'ébauche du Plan régional d'aménagement pour le bassin hydrographique de la rivière Peel. Les modifications proposées seront expliquées en détail durant la prochaine série de consultations publiques sur le plan, qui est prévue pour ce printemps.

« Les principes directeurs du gouvernement du Yukon comprennent une protection spéciale des principaux habitats et favorisent une gestion active des terres plutôt qu'une gestion fondée sur des interdictions d'utilisation et d'accès », a déclaré le ministre de l'Environnement, M. Currie Dixon.

Principes directeurs :

- Protection spéciale accordée à certaines zones d'exclusion
- Gestion fondée sur l'intensité d'utilisation
- Respect des ententes définitives des Premières nations
- Respect de l'importance de tous les secteurs de l'économie
- Respect des intérêts privés
- Gestion active
- Vision tournée vers l'avenir
- Aspect pratique et coût abordable

Les principes directeurs ont été récemment présentés en détail à des représentants des Premières nations des Nacho Nyak Dun et des Tr'ondëk Hwëch'in, du gouvernement de la Première nation des Gwitchin Vuntut ainsi que du Conseil tribal gwich'in, les autres parties responsables de la planification de l'aménagement des terres dans la région du bassin hydrographique de la rivière Peel.

« Le Plan régional d'utilisation des terres dans le nord du Yukon a été terminé en 2009 en appliquant des principes directeurs tout à fait semblables à ceux que nous préconisons aujourd'hui », a indiqué le ministre d'Énergie, Mines et Ressources, M. Brad Cathers. « Nous nous appuyons sur ce modèle couronné de succès pour élaborer un plan d'aménagement efficace. »

Pour obtenir des précisions et des explications concernant les principes directeurs, ainsi que davantage de renseignements sur le processus de planification régionale de l'utilisation des terres, visitez le site Web [www.emr.gov.yk.ca/](http://www.emr.gov.yk.ca/).

-30-

Un document d'information est fourni en annexe.

Elaine Schiman  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
[elaine.schiman@gov.yk.ca](mailto:elaine.schiman@gov.yk.ca)

Rod Jacob  
Communications  
Énergie, Mines et Ressources  
867-667-3183  
[rod.jacob@gov.yk.ca](mailto:rod.jacob@gov.yk.ca)

### **Principes directeurs du gouvernement du Yukon concernant le Plan d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel**

#### **1. Protection spéciale accordée à certaines zones d'exclusion**

Nous reconnaissons que certaines zones de la région du bassin hydrographique de la rivière Peel représentent des valeurs importantes sur les plans écologique, biologique et culturel, qui méritent le plus haut niveau de protection possible.

#### **2. Gestion fondée sur l'intensité d'utilisation**

L'accent doit être mis sur la gestion de l'intensité d'utilisation plutôt que sur la mise en œuvre de conditions d'utilisation. Cela peut comprendre des modalités facultatives telles que :

- mise en application de pratiques exemplaires dans certaines zones en particulier;
- allègement des exigences dans le but d'accorder la priorité à certaines valeurs plutôt qu'à d'autres;
- gestion de la perturbation cumulative au sein d'une zone en particulier;
- gestion de l'activité dans les corridors fluviaux.

### **3. Respect des ententes définitives des Premières nations**

En vertu de divers chapitres des ententes définitives, plusieurs outils de gestion et de protection existent déjà en ce qui a trait à la préservation des caractéristiques inhérentes à la vie sauvage et aux autres composantes de l'écosystème, notamment : des plans visant les zones spéciales de gestion, la gestion de la faune, les ressources en eau, l'évaluation des activités de développement, les droits de surface et d'accès.

### **4. Respect de l'importance de tous les secteurs de l'économie**

Le plan définitif doit prendre en compte la valeur de chacun des secteurs de l'économie et mettre l'accent sur une gestion juste, équilibrée et équitable des conflits résultant de l'utilisation des terres.

### **5. Respect des intérêts privés**

Il n'y aura aucune expropriation des concessions existantes, et des dispositions seront prises dans le but d'accorder des droits d'accès de surface raisonnables.

### **6. Gestion active**

Nous favorisons une approche fondée sur la gestion active des terres plutôt que sur l'application d'interdictions d'utilisation et d'accès.

### **7. Vision tournée vers l'avenir**

Le gouvernement devrait pouvoir se laisser des options pour l'avenir s'il veut protéger davantage l'environnement ou permettre d'autres projets de mise en valeur.

### **8. Aspect pratique et coût abordable**

Finalement, le plan doit pouvoir être mis en œuvre d'une manière responsable sur le plan financier, qui tient compte de la main-d'œuvre disponible. Il y aura jusqu'à huit plans régionaux d'utilisation des terres dans le territoire; les exigences relatives à la mise en application d'un plan doivent donc faire en sorte que les ressources humaines du gouvernement soient partagées de façon équilibrée entre les projets existants et futurs.

*Communiqué numéro 12-024*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.